

SECTEURS	AVANTAGES - ESPOIRS	INCONVENIENTS - CRAINTES
Administration	amélioration des services employés spécialisés et professionnalisation 1 seul secteur informatique rationalisation à long terme statut identique pour les employés moins de conseillers communaux	perte d'une partie du service de proximité à plus long terme rationalisation impossible à court terme. Augmentation des coûts: - salaires vers le haut - salaires de postes à responsabilité - collaboration technique
Culture	harmonisation de la participation communale - infrastructures communes	moins de soutien moins d'objets à vocation locale
Services sociaux	harmonisation de l'aide aux familles hausse pour certains	baisse pour certains
Trafic Entretien Voie	compétences spécifiques du personnel; moyens plus conséquents en équipement; économie sur contribution pour les routes cantonales	difficulté pour la fixation des priorités dans la réalisation des infrastructures
Environnement Eau, Déchets Dangers naturels Zones à protéger	harmonisation de la tarification/règlement sites idéaux sans décharges par communes meilleure définition des priorités	-
Aménagement du territoire	harmonisation des règlements: plans de zone/de construction meilleure répartition des zones sur un plus grand territoire	frais pour l'élaboration du nouveau règlement; divergences à harmoniser; risque de perte des particularités locales (patrimoine bâti)
Commission de construction Cadastre	1 seule commission d'où diminution des frais et meilleur suivi; service technique plus professionnel; harmonisation des procédures et émoluments; un seul cadastre	-
Energie	meilleure utilisation de l'énergie gratuite meilleure capacité de négociation	-
Forêts	moins d'interlocuteurs pour le triage forestier d'Anniviers	-
Police	1 police communale; 1 responsable du contrôle des habitants; 1 seule justice communale; simplification administrative et amélioration des prestations	-
Feu PC	1 seul corps de pompiers équipement mieux adapté	-
Formation	inchangé; harmonisation des appuis accordés aux étudiants et apprentis	-
Finances Investissements	meilleure vision d'ensemble-planification-gestion. Economies sur: personnel (moyen terme); avantage de tâches à l'interne; meilleures conditions de la part des fournisseurs; intérêts meilleur rating bancaire	difficulté dans l'attribution des moyens investis par village-station-domaine d'infrastructure
Impôts	harmonisation fiscale/parafiscale suppression de clefs de répartition diminution fiscale/parafiscale pour une majorité de contribuables	possible baisse des recettes fiscales par harmonisation vers le bas augmentation fiscale pour une minorité de contribuables

DONNÉES TIRÉES DU DOSSIER DE FUSION

En cas de oui

- 2007** élaboration du contrat de fusion
élaboration du rapport des conseils communaux à l'intention du Conseil d'Etat
élaboration du projet de décision par le Conseil d'Etat pour le Grand Conseil
élaboration du décret de fusion
décision du Grand Conseil et publication dans le Bulletin officiel
- 2007 – 2008** préparation de la fusion par les conseils communaux
mise en place de l'organigramme de la Commune d'Anniviers
organisation des guichets de proximité
inventaire des biens
établissement d'un bilan de départ et d'un budget prévisionnel
clôture des comptes
définition d'une politique d'investissement par village/station/domaine d'infrastructure
- fin 2008** élections des autorités de la Commune d'Anniviers
- 1.01. 2009** fonctionnement de la nouvelle Commune
- uniformisation des règlements communaux (construction, plans d'affectation...) avant 2012
affiliation du personnel à une même caisse de pension

En cas de non

PLUSIEURS CAS DE FIGURE

1° Si 1 petite commune dit non et les 5 autres oui:

- la petite commune, isolée, pourrait revoir sa position
- le Grand Conseil pourrait, dans un délai d'un an, contraindre à la fusion

2° Si 1 grande commune dit non et les 5 autres oui:

- la question de remettre l'ouvrage sur le métier est difficile. Tout dépendra de l'ampleur du refus.

3° Si 2 ou 3 communes refusent:

- La question de la fusion passe à la trappe pour plusieurs années.

AUTRES SCÉNARIOS

Des fusions qui impliquent 2 communes

- Grimentz – Saint-Jean
Les 2 communes ont fusionné leurs 2 sociétés de développement. Stratégiquement, il est pourtant préférable d'entrer dans une fusion à 6 pour former des alliances que d'être le «petit» du couple.

- Saint-Luc – Chandolin
Chandolin a refusé la fusion des sociétés de développement

Des fusions qui impliquent 3 communes

- Nouvelle donne à analyser

RETOUR DES CONCESSIONS DE 2004

CE QUE LES COMMUNES ONT DÉJÀ TOUCHÉ

CHANDOLIN	7.2 mios
VISSOIE	4.5 mios
SAINT-JEAN	4.5 mios
SAINT-LUC	2.5 mios
AYER	100'000.-

RETOUR DES CONCESSIONS EN 2014*

CE QUE LES COMMUNES TOUCHERAIENT

* selon l'hypothèse d'une prolongation des concessions, d'une vente par anticipation de 34% des parts communales en 2014, d'une valeur de 100 millions (valeur en 2039) qui se monterait à 30 millions en 2014. Ces 30 millions de francs, en fonction des droits d'eau de chaque commune, se répartiraient ainsi, le solde revenant aux communes de Chalais, Chippis, Oberems, Turtmann, Ergisch et l'Etat du Valais:

AYER	6.4 mios
CHANDOLIN	2.2 mios
SAINT-JEAN	2.5 mios
GRIMENTZ	3.2 mios
VISSOIE	1.7 mios
SAINT-LUC	1.2 mios

LE POIDS DE CHACUNE DES COMMUNES

Clef de répartition multicritères (force financière, population résidante, surfaces à bâtir, kilomètres de routes, nombres d'élèves, etc...)

AYER	28%
GRIMENTZ	22%
SAINT-LUC	18%
VISSOIE	14%
SAINT-JEAN	9%
CHANDOLIN	9%



COMMENTAIRE

Ainsi soit-il!

PASCAL FAUCHÈRE

Anniviers a mal à sa fusion. L'impérative unanimité des communes sera très difficile à obtenir le 26 novembre prochain. Surtout du côté d'Ayer et de Chandolin. Chaque citoyen a une raison, bonne ou mauvaise, de répondre oui ou non. Le moderne se dira ouvert au changement pour anticiper les défis imposés de l'extérieur, le traditionnel utilisera la commune actuelle comme rempart contre la mondialisation. L'édile avancera qu'avec les collaborations intercommunales actuelles, les décisions sont prises dans de multiples commissions déléguées qui échappent au contrôle démocratique des assemblées primaires. L'opposant bien informé rétorquera que si la fusion est décidée, la nouvelle commune, plus grande, va atténuer le débat démocratique. Les bien-pensants portent haut ce projet intelligent, d'autres se taisent, de peur de passer pour des crétiens, et glisseront un non dans l'urne. Les sceptiques diront que la votation arrive trop tôt alors que les convaincus sont pressés d'en finir. Les fatalistes se proclameront pro-fusion parce qu'«il le faut bien» pendant que les irréductibles maugréeront qu'ils voteront non quelle que soit l'argumentation d'en face... Amen.

Et les villages? Chandolin dispose d'une bonne situation touristique. Reste à savoir si l'embellie financière persistera à moyen terme en cas d'Alleingang. Vissoie dispose déjà de nombreuses infrastructures, mais profiterait d'Anniviers tout entier en cas de fusion. A Saint-Jean, «ça va bien comme ça», même si certains services de proximité ne peuvent déjà plus être assurés par la Commune. Grimentz connaît un boom dans la construction et peut égoïstement réfléchir seule à son avenir. Corollaire: le pouvoir politique local subit d'énormes pressions de la part de l'économie et de promoteurs extérieurs. Le paravent politique «commune d'Anniviers» n'aura jamais été aussi urgent. De son côté, Ayer, la plus grande des collectivités de la vallée, s'est séparée de Vissoie en 1904 et pourrait compter sur un beau pactole issu d'un éventuel retour anticipé de concession. Parallèlement, la paroisse de Vissoie englobe des villages comme Mission ou Cuimey alors que la problématique très complexe du retour des concessions n'est pas directement liée à la fusion des communes. Si ce n'est qu'ensemble, on est plus fort pour négocier. Saint-Luc, enfin, et ses Lucqérands qui sont les plus sierois des Anniviards ou peut-être les plus anniviards des Sierois... Fin de la prière.

Reste l'incertitude. Et la profonde inquiétude, pour ne pas dire le découragement, des initiateurs du projet. La possibilité pour certains opposants de renforcer leur capital politique sur le dos de la fusion. Le risque, non pas d'un développement, mais d'une amertume durable le 27 novembre. L'abandon quasi programmé de la fonction par 5 présidents sur 6 dans deux ans: Simon Crettaz de Saint-Jean, René Massy de Vissoie, Georges-Alain Zuber d'Ayer, Gaby Solioz de Grimentz et Benoît Salamin de Saint-Luc, le 6e étant le seul opposant déclaré à la fusion, le chandolinard Walti Zuber. Faudra-t-il tous les remplacer en 2009?

Une certitude toutefois. Les rapports de force se transformeront si la fusion passe. Dans le cas contraire, ils pourraient encore se rigidifier. Ainsi soit-il.